

# vont recevoir une brochure pour lutter contre le harcèlement

Belgique • - 25 oct. 2016

Brabant Wallon, La Libre Belgique Liège, La Libre Belgique édition nationale

D'année en année, les chiffres se confirment : en Communauté française, un élève sur trois est impliqué dans des situations de harcèlement. Et aucune école sociale ne sont épargnés.

Devant un phénomène qui a toujours existé mais qui prend une résonance particulière avec les réseaux sociaux, une plateforme regroupant des professionnels de l'enseignement, de l'égalité des chances ou de la promotion de la santé avait vu le jour en 2013. Nommée "Réseau prévention harcèlement", elle a désormais constitué en ASBL, afin de poursuivre et de renforcer la dynamique commune qui avait déjà permis de mettre en place deux colloques dédiés à la prévention du harcèlement en milieu scolaire.

Une brochure, des conférences et des pistes

Accélérer la lutte contre ce phénomène est due avant tout à l'absence de réponses, politiques ou de terrain, efficaces pour soulager la détresse des jeunes, des enseignants placés devant une situation de harcèlement. " Il n'y aura jamais de réponses toutes faites pour faire face à l'ensemble des situations, mais il existe des moyens de gérer les conflits, et que nous souhaitons faire connaître ", explique Benoît Galand, professeur de psychologie à l'UCL, et référent académique de l'initiative. Pour ces bonnes pratiques, le réseau distribue dès ce mardi dans toutes les écoles et dans les associations de jeunesse une brochure intitulée "Prévention du harcèlement pour l'action". Ce document fait le point sur la nature du harcèlement, croise les regards des différents acteurs et dégage des pistes très concrètes pour aider les enseignants à prioriser la prévention (voir ci-contre).

La brochure, le réseau a travaillé sur des conférences qu'elle pourra donner dans toutes les institutions qui en feront la demande, que ce soit des associations de parents, des jeunes ou des éducateurs.

Pour des pistes concrètes, le message du réseau est clair : devant l'ampleur du phénomène du harcèlement, il n'y a pas de fatalité, mais il ne pourra être résorbé que si l'école agit elle-même.